



## DÉCLARATION LIMINAIRE ESU au CTSA du mardi 4 mai 2021

## Madame la Présidente du CTSA,

**La FSU** déplore une fois de plus, que les personnels administratifs sont des oubliés du Ministère de l'Éducation nationale. Cependant, nous saluons l'effort fait pour les personnels enseignants, après l'attribution d'une prime informatique, une prime Grenelle a été accordée.

La FSU note qu'après une répartition académique de la Prime COVID-19 qui nous a semblé opaque, rien de nouveau pour les collègues administratifs, si ce n'est que du boulot supplémentaire sur la paye de mai. Cela créé des grincements de dents, une certaine iniquité de traitement entre collègues d'un même ministère et à croire que nous sommes bons qu'à servir. Ce n'est pas avec des remerciements de notre ministre que nous allons augmenter notre pouvoir d'achat et faire face à nos besoins dans nos foyers. La classe moyenne ne bénéficie presque d'aucune aide et elle doit tout payer.

Ce CTSA, nous donne l'occasion d'attirer une fois encore, votre attention sur la situation des personnels du rectorat, notamment les plus précaires ; les agents non titulaires, de par leur quotité et le type de contrat. Il est incompréhensible que ces collègues bénéficient d'un contrat de travail de quotité de 70 % sur des bacs de gestion à temps plein. Ces mêmes postes sont occupés par des agents titulaires à 100 %. Aussi les collègues qui avoisinent les 6 années d'ancienneté se voient de plus en plus éloigner, voire exclut de l'opportunité d'avoir un Contrat à durée indéterminée. Alors que du côté personnels enseignants non titulaires, les cédéisations se poursuivent actuellement. Nous dénonçons cette discrimination.

La FSU prend acte de la mise en œuvre du dispositif de télétravail au rectorat. Elle constate que cela a permis d'améliorer les conditions de travail des collègues (santé, trajet et cadre de vie) au vu de la situation sanitaire actuelle. Au vu de l'effectif présent sur site, ce dispositif permet de libérer des places de parking au rectorat. Il offre aussi la possibilité d'aménager les horaires de travail des agents qui ont fait le choix de travailler en présentiel. Cependant, nous constatons un certain délai d'attente entre l'arrêté pris et l'attribution de l'équipement adéquat.

Madame la Présidente, nous attirons votre attention sur le fait que certains chefs de service manifestent leur opposition à ce dispositif en mentionnant, notamment que « le télétravail, ce n'est pas du travail » ou encore, en refusant le bénéfice de ce dispositif aux personnels de catégorie C, par exemple. En tant que représentante du Ministre de l'Éducation et de l'État, nous comptons sur vous pour que les décisions du gouvernement soient appliquées par les personnels ayant autorité hiérarchique.

En ce qui concerne le plan de formation, nous constatons que la DIFOR s'est efforcé à étoffer les offres au fil du temps. Cependant, il serait judicieux d'évaluer les formations à froid soit postérieurement à 6 mois. Ce qui permet d'avoir la température sur la mise en application des attendus des modules de formation, d'une part, dans l'exercice des missions et d'autre part, sur les effets escomptés.

La FSU attire votre attention sur les collègues gestionnaires. Dans le cadre des opérations de mobilité, Il serait judicieux d'avoir les modules de formations en amont de la prise de fonction. La solidarité des collègues reste palliative et ne saurait être la solution d'un véritable tutorat. Car bien souvent ces mêmes collègues sont dans l'action et des urgences de la rentrée. Ils ne peuvent se concentrer sur l'accompagnement des collègues arrivants. Aussi un tuilage s'avère nécessaire pour une meilleure prise de fonction et l'intégration des personnels. Le tutorat doit être valorisé.

Nous vous remercions.